

Lettre d'information n°30 – Juillet 2021

TE RAU MATA ARAI

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Sommaire:

- Alerte au « Pisse-pisse » sur Rapa et Nuku Hiva!
- Appels à projets à venir : Diren, Kiwa et OFB
- Vidéos sur le thème de la petite fourmi de feu
- Un concours sur le thème de la biodiversité terrestre
- Bilan de l'atelier de travail à l'attention des associations de protection de l'environnement

Alerte au « Pisse-pisse » sur Rapa et Nuku Hiva

Durant ce dernier trimestre, 2 signalements de « Pisse-pisse » ont été rapportés à la Diren.

Le premier, sur **l'île de Rapa**, a été réalisé par des membres de l'association SOP MANU en mission sur l'île. Il s'agissait de 2 pieds en fleurs (5 à 6 m) et 4 jeunes plants, sur un talus au début de Maraia. Les jeunes plants ont été déracinés, les adultes ont été abattus, et un suivi des souches sera effectué par Haiva Narii de l'association *Raumatariki* et par les agents communaux. Pour éviter toute reprise, les troncs et branches ont été broyés.

Les prospections aux alentours n'ont pas révélé d'autres individus, mais par mesure de précaution, la population et la commune ont été sensibilisées.



L'île de Nuku Hiva est également concernée par la découverte d'une population de tulipiers du Gabon en contrebas du parc à bœufs de Pascal Panau, à l'aval des sites de Tekeika et Tchéko, dans un vallon dominé par le purau.

En mai 2021, on y avait dénombré 5 pieds de 50 cm de diamètre, 45 pieds de 25 cm de diamètre et une cinquantaine de jeunes pousses (plantules ou rejets de racine ou boutures ?). Les pieds étaient en fleurs et en jeunes fruits. Christian Taata, prestataire de la Diren pour les actions contre le miconia, est intervenu. Toutes les jeunes pousses ont été arrachées, et les arbres ont été abattus.

La prospection aux alentours va être renforcée par Christian et son équipe, la commune a été informée.

Introduction volontaire ou accidentelle, nous n'avons pas de certitude. Quoi qu'il en soit il est important de réagir rapidement car les graines sont produites en grand nombre et dispersées par le vent, rendant l'espèce rapidement hors de contrôle.

Appels à projets en cours et à venir : Diren, Kiwa et OFB

La **Direction de l'Environnement** lance son second appel à projets de l'année pour soutenir les actions associatives en matière d'environnement.

La date limite de dépôt de dossiers est le <u>30</u> juillet 2021 avant midi.

En cliquant <u>ici</u>, vous trouverez sur le site de la Diren, le formulaire de demande de subvention à télécharger.



* * *

L'Initiative Kiwa lance un appel à projets pour les moyennes, petites et très petites subventions. Les organisations non-gouvernementales, les organisations de la société civile locale et les autorités locales sont éligibles. Vous trouverez sur <u>ce lien</u> l'enregistrement du webinaire d'information tenu le 15 juin dernier.

Toutes les informations sur les appels à projets Kiwa sont disponibles sur <u>ce lien</u> (la page web est en cours de traduction en français, mais la note de concept en français est déjà disponible dans la rubrique « téléchargements » à droite).

Les dates limites pour déposer les notes de concept sont le 31 août 2021 pour les Moyennes subventions ($100\ 001\ -\ 400\ 000\ EUR$) et 30 septembre 2021 pour les Petites / très petites subventions ($25\ 000\ -\ 100\ 000\ EUR$).

* * *

L'Office Français pour la Biodiversité annoncera le 15 juillet prochain le lancement de 2 appels à projet.

Le premier concerne *les milieux humides continentaux et de transition*. Il portera sur des actions de restauration des écosystèmes humides (à l'exclusion des écosystèmes marins infralittoraux). Les actions et thématiques éligibles devront principalement contribuer à des objectifs de restauration de ces écosystèmes, de leurs fonctionnalités et la conservation des espèces qui y sont inféodées.

Les thématiques éligibles en Polynésie française peuvent être dédiées aux :

- Actions de rétablissement de la continuité écologique et/ou hydrologique des cours d'eau, lorsqu'elles sont intégrées à un projet global de restauration de zones humides situées en amont ou en aval de ceux —ci ;
- Opérations d'acquisition de connaissances, les diagnostics écologiques et hydrologiques, les études de faisabilité de restauration / réhabilitation lorsqu'elles sont préalables à un projet visant la restauration de zones humides.
- Milieux suivants :
 - Marais intérieur des motu d'atolls (dont lentille d'eau douce);
 - Marais intérieur d'îles hautes et marais littoraux ;
 - Lagons hors projets de restauration corallienne.

Les projets soutenus devront s'appuyer autant que de possible sur une approche globale de l'écosystème (pressions, conditions physiques, structure des populations et des habitats, diversité spécifique, continuités écologique...) et de ses altérations. Les moyens mis en œuvre devront être appropriés et bien dimensionnées pour permettre d'atteindre les objectifs de cet appel à projet.

Le second appel à projet concerne *les milieux terrestres 'secs'*. Il portera sur des actions de restauration des écosystèmes terrestres et des espèces qui y sont inféodées.

Les thématiques éligibles en Polynésie française peuvent être dédiées aux :

- Opérations d'acquisition de connaissances, des diagnostics écologiques, des études de faisabilité lorsqu'elles sont préalables à un projet visant la restauration d'écosystèmes de milieux terrestres ;
- Actions de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes associées à un programme de conservation et/ou restauration du milieu dégradé.

Les projets soutenus devront s'appuyer autant que de possible sur une approche globale de l'écosystème (pressions, conditions physiques, structure des populations et des habitats, diversité spécifique, continuités écologique...) et de ses altérations. Les moyens mis en œuvre devront être appropriés et bien dimensionnées pour permettre d'atteindre les objectifs de cet appel à projet.

Les dossiers sont à rendre pour le 5 septembre 2021. Il est conseillé au porteur de projet de se rapprocher de la délégation territoriale de l'OFB pour le montage de son dossier de candidature.

Pour plus d'information, contacter la Délégation territoriale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en Polynésie française - Direction des Outre-mer (<u>tous.polynesie-francaise@ofb.gouv.fr</u> - 40 54 29 77 – 87 33 55 34).

Vidéos sur le thème de la petite fourmi de feu

Trois vidéos ont été publiées durant le mois de juin afin de poursuivre l'information du grand public et accompagner une campagne radiophonique.

Comment la reconnaitre?

Si je suis infesté, comment vivre avec ?

Si je suis infesté, comment ne pas la propager ?







(Cliquez sur l'image pour voir la vidéo)

Maintenant que je suis informé, je ne la propage pas !
Pour plus d'information, appelez la Direction de l'environnement au 40 47 66 66

Un concours sur le thème de la biodiversité terrestre

Dans le cadre de son programme de protection de la biodiversité des îles et atolls de la Polynésie française, la Direction de l'environnement (Diren) organise en partenariat avec la Direction Générale de l'Education et des Enseignements, (DGEE), deux concours sur le thème de la biodiversité terrestre de la Polynésie française intitulés « RAURAA ORA ».

La première édition de ces concours s'adresse aux élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) de tous les établissements de Polynésie française.

Concours d'écriture illustrée

Il invite à écrire une histoire illustrée en langue française ou en langues polynésiennes sur les thèmes de la biodiversité et des milieux naturels de Polynésie française. Fiche d'inscription et règlement

Concours de production audiovisuelle

Il invite à réaliser un reportage ou une fiction qui pourra être en langue française, anglaise ou polynésienne sur les thèmes de la biodiversité et des milieux naturels de Polynésie française.

Fiche d'inscription et règlement





L'inscription est effectuée par un enseignant référent entre le **01/10/202** au **26/11/2021**. Elle s'opère en remplissant la fiche d'inscription présente dans le dossier (lien ci-dessus) et en la renvoyant par mail à l'adresse invasives@environnement.gov.pf avec comme objet "Inscription au concours Rauraa Ora".

De nombreux lots individuels à gagner pour les participants, grâce aux partenaires de l'évènement : tablettes, kits éducatifs, livres, ...

Plus d'information par mail à <u>invasives@environnement.gov.pf</u> et sur la page de la direction de l'environnement « Concours Rauraa Ora ».

Bilan de l'atelier de travail à l'attention des associations de protection de l'environnement

En avril dernier, un atelier de travail a été organisé à l'attention des associations de protection de l'environnement des archipels, toujours en en première ligne dans la protection de leurs îles. L'objectif de cet évènement était de renforcer les capacités des participants en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de projet.

Organisée sur 5 jours, la formation a été conçue de manière à apporter les connaissances de base en écologie (notion d'écosystème, statut biogéographique, ...), des connaissances pratiques sur le montage et le suivi de projets en matière de gestion de projet ainsi que des connaissances techniques sur les stratégies et méthodes de gestion des espèces. Chaque thème était présenté de manière théorique par un professionnel, mis en pratique lors de séance de travail et repris lors d'une sortie de terrain.









Atelier « petite fourmi de feu »



Atelier « plantes »

Ainsi 19 personnes de 11 îles différentes ont participé à la formation, 18 en présentiels et 1 en distanciel (voir photographie de groupe page 1). Grâce à la participation de professionnels de l'environnement, 11 projets ont été travaillés durant les séances dédiées. Alors que certains projets étaient déjà bien avancés, monté par des associations déjà expérimentées, d'autres projets étaient naissants au même titre que les associations qui les portaient. Pour renforcer l'efficacité de cet atelier, un accompagnement personnalisé a été défini en fonction des besoins des participants et de leurs projets. Ainsi, à minima, tous les projets sont suivis à distance par un tuteur attitré pouvant aider à la relecture des projets, apporter une assistance technique sur les méthodes ou sur les protocoles. Pour les projets naissants, une mission sera menée par le tuteur afin de réaliser une étude préliminaire permettant de mieux connaître le contexte du projet et d'en définir les modalités.

Si vous aussi, vous agissez pour la biodiversité, faites-nous part de votre projet pour que nous puissions le partager.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

8 72

DIREN

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72